

# ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DES CANAUX DE MEAILLES

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2012

L'an deux mille douze, et le trente du mois de juin à dix-sept heures trente, l' A.S.A des Canaux de MEAILLES s'est réunie en assemblée ordinaire des propriétaires, salle des associations mairie de MEAILLES, sous la présidence de Mr H. DELESSERT directeur, et en présence de Mme V. PONS BERTAINA maire de MEAILLES

### Procès verbal de la première réunion :

A 17h30 après émargement, la feuille de présence fait apparaître (voir la feuille de présence en annexe) : 79 présents ou représentés pour un total de 129 voix sur 256.

Le président constate que le quorum est atteint. Il annonce que l'assemblée des propriétaires est ouverte.

Le président remercie les présents et leurs mandants de l'attention qu'ils portent à leurs canaux et Mme PONS BERTAINA maire de MEAILLES représentant la commune.

Il rappelle l'ordre du jour :

Bilan de l'année 2011 – Examen des comptes 2011 – Prévision d'activité pour 2012 – Budget primitif 2012 – Renouvellement de Syndics – Etat d'avancement du projet de microcentrale – Passage à l'aspersion du canal de la VAIRE – Questions diverses

### **-I Présentation du rapport sur l'activité de l'ASA en 2011 et sa situation financière :**

Le Président donne lecture du rapport de l'activité de l'ASA et détaille les dépenses recettes de l'année 2011. (Voir en annexe le rapport distribué à chacun).

Il demande s'il y a des questions. Personne ne demande d'explications supplémentaires.

Le Président soumet au vote le rapport sur l'activité de l'ASA en 2011 et sa situation financière. Personne ne demande le vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée :

**L'approbation du rapport est votée à l'unanimité, pas d'abstention et pas de vote contre.**

### **Compte rendu des actions de 2011.**

Mr DELESSERT présente le compte rendu de l'activité des canaux pour l'année écoulée :

Cette année encore, le canal de la VAIRE, a été mis en eau par une petite dizaine de volontaires. L'intégralité des 1000ml de tuyaux achetés en 2005 a été mise en place par les bénévoles à la fin août 2011. La mise sous tuyaux des premiers 1300m de canal a permis de faire l'économie d'une cinquantaine de journées de travail. Des actes de malveillance et des dégradations ont été constatés sur le canal. Une plainte a été déposée à la gendarmerie d'ANNOT.

Pour le canal de BRIEL, il a été nécessaire de réparer en urgence le tuyau alimentant le « Serre de Beauzezer » suite à la casse d'une vanne par un véhicule circulant dans les champs de nuit... Cette réparation une fois de plus a été effectuée avec la fourniture gratuite du matériel par la SA du CANAL de la RIVE DROITE du VAR que le président remercie.





## **-II Prévision d'activité pour 2012 et présentation du budget primitif 2012 :**

L'intégralité des 1000ml de tuyaux achetés en 2005 a été mise en place par les bénévoles à la fin août 2011. Il manque 150ml de tuyaux pour sortir de la zone difficile et arriver ainsi à « la forge ». L'achat de tuyaux pour ce tronçon est à l'étude pour l'année prochaine s'il est possible d'obtenir des subventions.

Il n'y a pas d'autre gros travaux ou investissements à prévoir dans l'immédiat.

Le Président présente le budget primitif adopté par le syndicat dans sa séance du 22/04/2012.

## **-III Projet de microcentrale et de passage à l'aspersion du canal de la VAIRE.**

Suite nouvelles recherches aux archives départementales effectuées par messieurs MAERFELD et DELESSERT, une demande de subvention auprès du **Conseil Général des Alpes de Haute Provence et de la Région** a été effectuée avec l'aide de madame GROSSMITH du pays A3V, pour financer l'étude juridique de notre droit d'eau. Il a été fait appel à monsieur Marc POLGE d'ASAINFO et à maître François Xavier CADART avocat au barreau de LILLE spécialistes du « droit d'eau ». Les premières analyses de ces documents ont confirmé notre droit. Le rapport définitif vient de nous parvenir (reçu en mairie le 27 juin et le 28 par l'ASA) et établit clairement le bien fondé de notre démarche.

La **Société du Canal de Provence (SCP)** vient de prendre contact avec nous à la demande du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et de la Région pour nous assister dans nos démarches pour la mise en place d'une aspersion sur le canal de la VAIRE et de la création d'une microcentrale hydroélectrique permettant de créer les ressources nécessaires au financement d'un tel projet. Un projet de contrat sera étudié lors du prochain conseil syndical.

## **-IV Questions diverses.**

Les questions diverses sont abordées avant le renouvellement des syndics sortants pour faciliter le débat. Madame GUARDIA dans une question écrite demande une modification de l'article 6 des statuts quant aux modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires.

Le président rappelle que l'acte d'association actuel a été approuvé le 27 octobre 2007 pour satisfaire à l'obligation faite par l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> Juillet 2004 et le décret n°2006-504 du 3 Mai 2006 de procéder à une mise à jour des statuts des A.S.P. et qu'il fait suite à la décision approuvée à l'unanimité par l'AG du 21/04/2007 des ASA de BRIEL et de la VAIRE de procéder à la fusion des deux associations. Il n'y a lieu de modifier des statuts alors même que ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité en 2007.

Plusieurs personnes demandent pourquoi elles ne disposent pas de l'eau alors même qu'elle la paye.

Le président insiste sur le fait que **l'ASA ne vend pas d'eau** mais qu'elle encaisse **une redevance syndicale**, que l'ASA a une obligation de moyen, mais pas de résultat et que son action permet d'emmener l'eau dans toute la tête morte. Il rappelle que chaque propriétaire doit, au droit de sa propriété nettoyer le canal. Il profite de cette occasion pour rappeler également **l'obligation qui est faite aux propriétaires** qui cèdent ou transmettent un immeuble situé dans le périmètre de l'ASA **d'informer de cette appartenance le notaire** qui constate la mutation de ce bien ; et que **le notaire à lui l'obligation de notifier la mutation à l'ASA**. Il précise également qu'il y a au dos des avis de sommes à payer la liste des parcelles souscrites avec la référence cadastrale et la surface.

**-V Renouvellement des membres du bureau.**


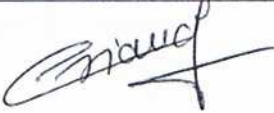
Après le tirage au sort des 2 dernières Assemblée des Propriétaires il reste 2 syndics à renouveler et 2 syndics suppléants à nommer. Les sortants sont messieurs EYFFRED Aimé et EYFFRED Guy. Monsieur EYFFRED Guy a demandé le renouvellement de son mandat. Monsieur EFFRED Aimé n'a pas fait connaître son désir de renouvellement de son mandat, il n'est pas présent et n'a pas donné de pouvoir.

Deux personnes ont fait acte de candidature au poste de syndic à savoir Messieurs BLANC Daniel et SAUVAN François.

Il est fait appel à candidature pour les syndics suppléants.

Plusieurs personnes demandent qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets. Le président devant cette situation inédite et n'ayant pas été envisagée ajourne l'élection des syndics et précise qu'elle se fera dans les plus brefs délais lors d'une nouvelle assemblée des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le président	un membre du syndicat
	



Rapport du Président sur l'activité de l'ASa sa situation financière sur la base du CA 2011

Fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisations	Commentaires: particularités de l'année 2011
<b>dépenses de fonctionnement</b>			
Achats prestations services	1 000,00	1 114,12	facturation FDSIC04 (gestion)
Fournitures petit équipement	2 000,00	644,61	facture DMC (cadenas) & factures Point P (fournit. pour réparat. BRIEL)
fournitures Administratives	200,00		cadenas et fournitures Point P suite à dégradation sur les 2 canaux
Locations mobilières	1 000,00		
entret. & répar. de Voies & réseaux	2 447,15		
Primes Assurance	250,00	249,13	groupama
Indemnités comptables & régisseurs	80,00	78,13	
Divers honoraires	5 000,00	3 050,00	payement des Corvées
Fêtes & cérémonies	100,00		
frais d'affranchissement	50,00		
Taxes Foncières	90,00	87,00	taxe Foncière
Autres impôts	250,00		
Pertes sur créances irrecoverables	50,00		
Cotisation aux unions d'Associations	200,00	200,00	cotisation à la FDSIC04
Charges d'intérêts emprunts & dettes	338,00	337,26	Intérêts de l'emprunt au Crédit Agricole
titre Annulé	50,00		
<b>TOTAL des OPERATIONS</b>	<b>13605,15</b>	<b>5760,25</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Produits des services	7 500,00 €	7 383,00 €	Role 2011
<b>TOTAL des OPERATIONS</b>	<b>7500,00</b>	<b>7383,00</b>	
<b>dépenses d'investissement</b>			
Emprunts en Francs	5 460,39 €	775,90 €	se termine en 2017 reste à devoir 4684,49€

Une année 2011 dans la continuité de 2010. Le syndicat s'est réuni 2 fois